

CAMSP hospitalier de Rennes

7, rue Jules Maillard de la Gournerie
35000 Rennes

Permanence téléphonique
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Tél. 02 99 28 37 37
Fax 02 99 28 37 56

Courriel : camsphospitalier@chu-rennes.fr

CAMSP Antenne de Redon

2, rue de Rennes
35600 Redon

Permanence téléphonique
les lundi, mardi et jeudi
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Tél. 02 23 06 74 00
Fax 02 23 06 77 60

Courriel : camsp.redon@chu-rennes.fr



CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE HOSPITALIER DE RENNES



Le CAMSP est un lieu d'écoute, de diagnostic et de soins pour les enfants de moins de 6 ans (et pour les parents) présentant des facteurs de risque ou un trouble du développement.



LES ENFANTS ACCUEILLIS

Le **CAMSP hospitalier de Rennes** reçoit :

- exclusivement des bébés hospitalisés à la naissance en réanimation et/ou en néonatalogie : les grands prématurés ou les bébés nés à terme fragilisés par un problème médical ou psycho-social.
- Le premier contact avec le CAMSP a lieu le plus souvent avant la sortie de l'hôpital.

L'**antenne de Redon** reçoit :

- des nouveau-nés hospitalisés à la naissance ;
- des enfants de moins de 4 ans au premier rendez-vous, présentant une difficulté dans leur développement (difficulté motrice, sensorielle, relationnelle ou de comportement) ;
- et résidant à 30 km maximum de Redon.

Les parents sont invités à prendre rendez-vous au CAMSP de Redon à leur initiative ou sur les conseils d'un professionnel (médecin, école, PMI, crèche...).



NOS MISSIONS

- **Prévenir** et **dépister** les troubles du développement.
- **Assurer** un suivi thérapeutique : séances individuelles, séances de groupe, co-thérapie
- **Accompagner** et **soutenir** la famille (accès aux droits, soutien psychologique...).
- **Favoriser** la socialisation de l'enfant.
- **S'assurer** d'un relais après le CAMSP si nécessaire.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Le CAMSP hospitalier est rattaché au pôle femme-enfant du CHU. L'accord des parents est indispensable et le projet de soins est réfléchi avec eux.

Lors de la consultation médicale, le médecin conseille ou prescrit un accompagnement selon les besoins. L'enfant peut bénéficier d'un bilan ponctuel ou d'un suivi régulier. Ce suivi est assuré par un ou plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire ou par un professionnel libéral.

Les interventions ont lieu au CAMSP (dans certains cas elles peuvent se dérouler au domicile, à la crèche ou à l'école). Des réunions de synthèse sont régulièrement proposées aux familles.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE COMPOSÉE DE :

- Neuropédiatre (directeur)
- Pédiatre
- Pédopsychiatre
- Puéricultrices coordinatrices
- Assistantes socio-éducatives
- Éducatrices
- Masseurs-kinésithérapeutes
- Orthophonistes
- Psychologues
- Psychomotriciennes
- Ergothérapeute
- Secrétaires
- Orthoptiste (au CAMSP hospitalier de Rennes)

LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Les soins dispensés sont pris en charge à 100 %
par l'Assurance Maladie et le Conseil général.